

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3537

Institut Lumière - Consolidation des façades - 25, rue du 1er Film à Lyon 8e - Opération n°
08062517 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme
2015-1, programme 20005

Direction de la Construction

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2017/3537 - INSTITUT LUMIERE - CONSOLIDATION DES FAÇADES - 25, RUE DU 1ER FILM A LYON 8E - OPERATION N° 08062517 - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2015-1, PROGRAMME 20005 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le vote du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet qui comprend les projets « Stabilité et consolidation des ouvrages » et « Façades : mise en conformité et sécurité »

Par délibération n° 2017/3475 du 18 décembre 2017, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Conservation patrimoine Bâtiments culturels 2015-2020 » n° 2015-1, programme n° 20005.

La Villa des Frères Lumière a été construite entre 1899 et 1902. Elle constitua la maison d'habitation de la famille Lumière, à proximité immédiate des usines Lumière.

Propriété de la Ville de Lyon depuis 1975, elle accueille l'Institut Lumière et le Musée de l'Institut Lumière. Elle est inscrite au titre des monuments historiques depuis le 20 mai 1986.

Différents désordres ont été constatés, en particulier sur le linteau d'une baie (façade côté Est), sur les balustrades des balcons, ainsi que sur les corniches.

Suite à ces constats, plusieurs diagnostics techniques ont été réalisés (structure et amiante).

Des mesures préventives et conservatoires ont été prises, telles que l'étalement du linteau et la mise en place de filets.

Il est aujourd'hui nécessaire d'entreprendre les travaux de consolidation et de restauration.

L'opération consiste principalement à procéder à :

- la consolidation de l'arc surbaissé de la baie côté Est ;
- la restauration des quatre balcons avec la remise en état des garde-corps ;
- la reprise des corniches en pierre sous les balustrades.

Ces travaux nécessiteront des travaux annexes tels que la dépose-repose de l'éclairage de mise en valeur nocturne du bâtiment, la reprise de l'étanchéité des terrasses et l'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales.

Parallèlement à ces travaux, il sera procédé à la mise en conformité du paratonnerre.

Après consultation, conformément à la réglementation en vigueur relative aux

Les études de maîtrise d'œuvre au stade APD (avant-projet définitif) conduisent à une estimation du montant de l'opération de 1 000 000 €TTC (valeur septembre 2017).

Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation programme n° 2015-1 « Conservation patrimoine Bâtiments culturels 2015-2020 », programme n° 20005.

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2017/3475 du 18 décembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1 – Le lancement de l'opération n° 08062517 « Institut Lumière - Consolidation des façades » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme n° 20005 « Conservation du patrimoine bâtiments culturels ».

2 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense d'investissement en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme n° 20005 , AP n° 2015-1, opération n° 08062517, et imputée aux chapitres 20, 23 et autres, fonction 314, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2017 : 40 000 €;
- 2018 : 800 000 €;
- 2019 : 160 000 €

3 – M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, pour la mise en œuvre de cette opération auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des crédits.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY